



REGLEMENT

Trophée International Benjamins-Pupilles-Minimes 42ème édition - Jeudi 14 mai 2026

Province Naimette Arena – Bd Léon Philippet, 83 – 4000 Liège

1. RÉCOMPENSES

Le **Trophée International Benjamins-Pupilles-Minimes** récompensera le club qui obtiendra le plus de points au total des 6 catégories (benjamins, pupilles & minimes, garçons & filles).

Les clubs vainqueurs au classement de chaque catégorie (benjamins, pupilles & minimes, garçons & filles) recevront une coupe.

Les athlètes classés aux 3 premières places de chaque épreuve individuelle recevront une récompense ainsi que les athlètes vainqueurs des relais.

2. COMPOSITION DES ÉQUIPES

Chaque club peut aligner autant de concurrents qu'il le désire dans les épreuves individuelles, mais seuls les deux meilleurs apporteront des points à leur équipe.

Chaque club peut aligner maximum 2 équipes par relais. Dans ce cas, seule l'équipe la mieux placée se verra attribuer des points.

Sont acceptés les athlètes nés en 2013-2014 (Minimes), en 2015-2016 (Pupilles) et 2017-2018 (Benjamins).

3. NOMBRE D'ÉPREUVES PAR ATHLÈTE

Chaque athlète pourra participer à maximum trois épreuves individuelles et à 1 relais.

4. INSCRIPTIONS, CONFIRMATIONS ET MODIFICATIONS

Les pré-inscriptions, via Beathletics, sont obligatoires. Aucune inscription sur place ne sera tolérée.

Les pré-inscriptions seront ouvertes jusqu'au 10 mai 2026, 23h59.

Les confirmations seront à faire en **début de journée** par un **délégué**, nommé par le club participant, pour la totalité des inscrits du club. Ce dernier recevra une enveloppe au nom du club avec tous les documents nécessaire à la confirmation des athlètes et à la gestion de la journée.



Afin de respecter au mieux l'horaire prévu, les modifications d'épreuves seront acceptées jusqu'à 60min avant le début de l'épreuve. Passé ce délai, plus aucune modification ne sera autorisée, quelque soit le motif invoqué.

4. TARIF D'INSCRIPTION & FACTURATION

Le prix de l'inscription est de 1.50€ par épreuve et par athlète.

Les athlètes du RFCL Athlétisme sont dispensés des frais de participations.

Le RFCL Athlétisme établira une facture pour chaque club participant, dans le jours suivant la compétition. Cette facture sera établie sur base des inscriptions, pas des participations effectives.

La facture sera envoyée par mail.

Après réception de la facture, le paiement sera à effectuer sur le compte ci-après, en mentionnant "TIBPM 2026 - Nom du club en communication (ex : TIBPM 2026 - RFCL) : **BE34 7551 0203 8090**

Les questions et/ou réclamations seront à adresser au service Comptabilité du RFCL Athlétisme, à l'adresse compta@rfcl-athle.be

5. RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉPREUVES ORGANISÉES

Chaque athlète participant aux lancers du POIDS et JAVELOT ainsi qu'au saut en LONGUEUR aura droit à TROIS essais.

Pour les épreuves de 150m et de 1000m, les séries seront établies en groupant les athlètes du même niveau dans une même série, en fonction des temps donnés à l'inscription; les meilleurs seront en série 1, les suivants en 2 et ainsi de suite. Toutefois le classement final sera établi en tenant compte des temps réalisés sur l'ensemble des séries.

Pour les 60m et 80m, les 8 meilleurs temps seront qualifiés pour la finale.

Pour les relais, les couloirs seront attribués en fonction du classement par catégorie après les épreuves individuelles de course; les relais ne pourront donc se dérouler qu'après la fin de ces épreuves individuelles, sauf dérogation accordée par le Juge-Arbitre.

